

Commune de Bourg
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 mars 2022
RELEVÉ DE DECISIONS

L'an deux mille VINGT DEUX, le 31 Mars, à dix-huit heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : M. JOLY, M. VEYRY, Mme GRIMARD, M. DOTTO, M. GARCIA, Mme GUIGOU, M. QUEYLA, Mmes MAGUIS, SEGUIN, M. SANGUIGNE M. BARBERY, Mme PHOTSAVANG, M. ALLAIN, Mme PELEAU, M. TRICOT.

Absents ayant donné pouvoir :

M. MOREAU ayant donné pouvoir à M. JOLY,
Mme GRILLET ayant donné pouvoir à Mme MAGUIS,
Mme BIGLIARDI ayant donné pouvoir à M. JOLY,

Absents excusés : Mme DARHAN

Secrétaire de séance : Mme GUIGOU

Date de convocation du Conseil, le 25 Mars 2022

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

A la demande de M. le maire les membres du conseil sont appelés à se prononcer sur le procès-verbal de la précédente séance.

A l'unanimité, le procès-verbal de la précédente séance est approuvé.

M. le maire informe les conseillers des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.
Un point est fait sur les déclarations d'intentions d'aliéner reçues par la commune et pour lesquelles M. le maire a déclaré ne pas exercer le droit de préemption communal.

M. le maire fait état de la liste des mandats de fonctionnement émis depuis le budget communal pour le mois de mars. Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

2022-015 Approbation du compte de gestion du budget principal (BP) 2021

Après s'être fait présenter

- les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2021,
 - les titres détaillés définitifs des créances à recouvrer,
 - le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
 - les bordereaux de titres et de recettes,
 - les bordereaux de mandats,
 - les comptes de gestion dressés par Mme la trésorière, receveur pour le budget principal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celle de la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité les membres présents,

déclare que les comptes de gestion dressés pour le budget principal, concernant l'exercice 2021, par Mme la trésorière, Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal à l'unanimité **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du budget principal.

2022-016 Approbation du compte de gestion du budget annexe (BA) 2021

Après s'être fait présenter

- les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2021,
- les titres détaillés définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres et de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- les comptes de gestion dressés par Madame la trésorière, receveur pour le budget annexe communal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celle de la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents

déclare que les comptes de gestion dressés pour le budget annexe, concernant l'exercice 2021, par Madame la trésorière, Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2022-017 Vote du compte administratif du BP 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de Monsieur Alain GARCIA, M. le Maire ayant quitté la salle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Pierre JOLY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

DECIDE

A l'unanimité

Art 1^{er} : De lui donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi

Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
	Section d'investissement	2 103 641,06	2 267 965,26
		743 877,15	1 023 843,24

Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement	0,00	64 107,95
	Section d'investissement	410 547,10	0,00

Total		3 258 065,31	3 355 916,45
-------	--	--------------	--------------

Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	151 143,82	321 853,56

	Total des RAR à reporter en N+1	151 143,82	321 853,56
--	---------------------------------	------------	------------

Resultat cumulé	Section de fonctionnement	2 103 641,06	2 332 073,21
	Section d'investissement	1 305 568,07	1 345 696,80
	Total cumulé	3 409 209,13	3 677 770,01

Art 2 : De constater, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Art 3 : De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

Art 4 : D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2022-018 Vote du compte administratif du BA 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de Monsieur Alain GARCIA, M. le Maire ayant quitté la salle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Pierre JOLY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

DECIDE

A l'unanimité,

Art 1^{er} : De lui donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe, lequel peut se résumer ainsi

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Section d'exploitation	24 488,71	12 087,76	-12 400,95
	Section d'investissement	64 178,00	84 932,48	20 754,48

Report de l'exercice N-1	Section d'exploitation	0,00	17 992,00
	Section d'investissement	0,00	17 493,60

Total	88 666,71	132 505,84	43 839,13
--------------	------------------	-------------------	------------------

Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	17 478,00	0,00
	Total des RAR à reporter en N+1	17 478,00	0,00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	24 488,71	30 079,76
	Section d'investissement	81 656,00	102 426,08
	Total cumulé	106 144,71	132 505,84

Art 2 : De constater, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Art 3 : De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

Art 4 : D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2022-019 Affectation du résultat 2021 du BP

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire,

Appelé à procéder à l'examen de l'affectation du résultat de l'exercice 2021 selon les dispositions suivantes :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL			
Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021		excédent	164 324,20
		déficit	néant
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA 2021)	excédent	excédent	64 107,95
		déficit	néant
Résultat de clôture de fonctionnement à affecter (A1)		excédent	228 432,15
		déficit	néant
Résultat réel de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021		excédent	279 966,09
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA 2021)		déficit	-410 547,10
Résultat comptable d'investissement cumulé 2021		déficit	-130 581,01
RESTES A REALISER			
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			151 143,82
Recettes d'investissement restant à réaliser			321 853,56
Solde des restes à réaliser		excédent	170 709,74
Besoin réel de financement pour l'investissement = résultat comptable cumulé 2021+ solde RAR			
Excédent réel de financement			40 128,73
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire			228 432,15
En couverture des besoins réels de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)			0,00
en dotation complémentaire en réserve			néant
En excédent reporté à la section de fonctionnement			228 432,15

Total	(A1)		228 432,15
Résultat déficitaire (A2), en report en compte débiteur			
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		section d'investissement	
dépenses	Recettes	dépenses	recettes
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté pour 2022 228 432,15	D001 solde d'exécution 2022	R001 solde d'exécution 2022
		130 581,01	
			1068 excédent de fonctionnement affecté

DECIDE

A l'unanimité

D'accepter l'affectation du résultat 2021 pour le budget principal.

2022-020 Affectation du résultat 2021 du BA

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire,

Appelé à procéder à l'examen de l'affectation du résultat de l'exercice 2021 selon les dispositions suivantes :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE			
Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021		excédent	-12 400,95
		déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA 2020)	excédent	excédent	17 992,00
		déficit	
Résultat de clôture de fonctionnement à affecter (A1)		excédent	5 591,05
		déficit	
Résultat réel de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021		excédent	20 754,48
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA 2021)		excédent	17 493,60
Résultat comptable d'investissement cumulé 2021		excedent	38 248,08
RESTES A REALISER			
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			17 478,00
Recettes d'investissement restant à réaliser			
Solde des restes à réaliser		déficit	-17 478,00
Besoin réel de financement pour l'investissement = résultat comptable cumulé 2021+ solde RAR			0,00
Excédent réel de financement			

Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire			5 591,05
En couverture des besoins réels de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)			0,00
en dotation complémentaire en réserve			néant
En excédent reporté à la section de fonctionnement			5 591,05
Total	(A1)		5 591,05
Résultat déficitaire (A2), en report en compte débiteur			
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		section d'investissement	
dépenses	Recettes	dépenses	recettes
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté pour 2022	D001 solde d'exécution 2022	R001 solde d'exécution 2022
	5 591,05		38 248,08
			1068 excédent de fonctionnement affecté

DECIDE

A l'unanimité

D'accepter l'affectation du résultat 2021 pour le budget annexe.

2022-021 Vote des amortissements du BP 2022

Monsieur le Maire propose d'inscrire pour 2022, au titre du budget principal, les amortissements suivants :

Compte	BIENS	Valeur brute	DUREE	Dotation de l'année	RESTE A AMORTIR
2041511	Cession à la CDC	2 309 737,91 €	30 ANS	76 991,00 €	1 924 782,91 €
2041642/2016/1261	subv equi	50 000,00 €	15 ANS	3 333,00 €	30 002,00 €
2041642/2018/895	subv equi	30 000,00 €	15 ANS	2 000,00 €	22 000,00 €
2041642/2020/	subv equi	75 000,00 €	15 ANS	5 000,00 €	65 000,00 €
2041642/2021	subv equi	61 500,00 €	15 ANS	4 100,00 €	60 900,00 €
TOTAL		2 526 237,91 €		91 424,00 €	1 954 784,91 €

De reconduire les amortissements pour les montants indiqués ci-dessus

- sur 30 ans la cession à la CDC de biens immobiliers (recette 28041511-040, dépense au 6811-042)
- sur 15 ans les subventions affectées au budget annexe (recette 28041642-040, dépense au 6811-042)
-

DECIDE

A l'unanimité

D'accepter la proposition d'inscription des amortissements présentés.

2022-022 Vote des amortissements du BA 2022

Monsieur le Maire propose d'inscrire pour 2021, au titre du budget principal, les amortissements suivants :

Compte	BIENS	BASE	DUREE	AMORT	RESTE A AMORTIR
2135	PONTONS	17 323,85 €	40 ANS	433,00 €	8 230,75 €
2135	PONTONS	187 618,41 €	40 ANS	4 690,00 €	93 817,95 €
2135	PONTONS	4 715,00 €	40 ANS	117,00 €	2 492,00 €
2135	PONTONS	7 285,00 €	40 ANS	182,00 €	4 554,88 €
2135	PONTONS	4 377,00 €	40 ANS	109,00 €	3 286,58 €
2135	PONTONS	54 863,08 €	40 ANS	1 371,00 €	42 524,08 €
2135	ECLUSE	5 770,00 €	20 ANS	288,00 €	3 754,00 €
2135	PONTONS (Tvx 9 et 10)	75 936,21 €	40 ANS	1 898,00 €	64 547,80 €
2135	PONTONS	15426,75	40 ANS	385,00 €	13 501,75 €
2135	PONTONS (2020)	21 065,00 €	40 ANS	526,00 €	18 961,00 €
2135	Tvx passerelle	4 240,00 €	40 ANS	106,00 €	3 922,00 €
2188	MATERIEL	2 137,50 €	10 ANS	213,00 €	859,50 €
TOTAL		398 620,30 €		10 318,00 €	260 452,29 €

1311	SUBVENTION ETAT	69 364,30 €	30 ANS	1 734,00 €	36 418,30 €
1312	SUBVENTION REGION	27 968,14 €	30 ANS	699,00 €	15 386,14 €
1313	SUBVENTION COMMUNE	50 000,00 €	30 ANS	1 250,00 €	43 750,00 €
1314	SUBVENTION REGION	30 000,00 €	30 ANS	750,00 €	27 750,00 €
TOTAL		664 758,20 €		4 433,00 €	123 304,44 €

Le Conseil Municipal décide de reconduire les amortissements pour les montants indiqués comme ci-dessus :

- sur 40 ans les pontons (recette au 28135-040, dépense au 6811-042)
- Sur 20 ans les écluses (recette au 28135-040, dépense au 6811-042)
- Sur 10 ans le matériel (recette au 28188-040, dépense au 6811-042)
- sur 30 ans pour les subventions (recette au 777-042, dépense au 13911-040 -subvention Etat-, dépense au 13912-040 -subvention Région-, dépense au 13914-040 -subventions du BP).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

A l'unanimité

D'accepter la proposition d'inscription des amortissements présentés.

2022-023 Vote des taux de taxes locales

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636B sexies,

Considérant que conformément à la loi de finances, la TH sur les résidences principales est supprimée et qu'en compensation la commune percevra la part de taxe foncière sur les propriétés bâties du département.

M. le Maire présente l'Etat 1259 transmis par les services fiscaux lequel présente, à taux constant, le produit attendu suivant

	bases N-1	taux	bases prévisionnelles 2022	pdt attendu
TFb	1 910 192	45,42	1 979 000	898 862
TFnb	90 766	56,43	93 500	52 762

951 624

Sur proposition de M. le maire, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, de maintenir les taux de taxes locales comme indiqué ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

A l'unanimité

D'accepter la proposition de M. le Maire.

2022-024 Vote du BP 2022

Monsieur le Maire propose que, compte tenu

- ♦ Des résultats constatés de l'exercice 2021 pour le budget principal, du vote des comptes administratifs et de gestion correspondants.
- ♦ Des affectations de ces résultats votés,

Il soit voté le budget primitif principal 2021 ainsi

Fonctionnement			
DEPENSES			
Chapitre	Libellé	voté 2021	Project° 2022
002	Déficit reporté		
011	Charge à caractère général	733 611,00 €	829 250,00 €
012	Charge de personnel	1 053 347,00 €	1 125 200,64 €
014	atténuation d eproduits		
65	Charge de gestion courante	258 819,00 €	215 700,00 €
66	Charges financières	22 346,00 €	24 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	5 000,85 €
022	Dépenses imprévues	17 782,00 €	104 051,86 €
023	Virement à la section d'investissement	86 357,00 €	119 175,65 €
042	dotations aux amortissements	82 350,00 €	91 830,00 €
		2 256 612,00 €	2 514 209,00 €

RECETTES			
Chapitre	Libellé	voté 2021	Project° 2022
002	Excédent reporté	64 107,00 €	228 432,15 €
70	Vente de produits	233 200,00 €	230 500,00 €
73	Impôts et taxes	1 128 335,00 €	1 195 236,00 €
74	Dotations, participations	696 773,00 €	714 040,00 €
75	Autres produits de gestion courante	109 200,00 €	120 000,00 €
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	7 000,00 €	6 000,00 €
013	Atténuation de charge		20 000,85 €
		2 238 615,00 €	2 514 209,00 €

Investissement			
DEPENSES			
Chapitre	Libellé	voté 2021	Project° 2022
RAR			151 143,82 €
20	Immobilisation incorporelles	43 234,00 €	53 231,00 €
21	Immobilisation corporelles	839 286,00 €	492 754,00 €
O204	investissements nvx		
13	subv equi		
16	Remboursements d'emprunts	84 744,00 €	106 556,38 €
41	op° patrimoniale		
001	Solde d'exécution reporté	410 547,00 €	130 581,01 €
		1 377 811,00 €	934 266,21 €

RECETTES			
Chapitre	Libellé	voté 2021	Project° 2022
RAR			321 853,56 €
001	Solde d'exécution reporté		
021	Virement de la section de fonctionnement	86 357,00 €	119 175,65 €
10	Dotations et fonds propres	370 000,00 €	127 982,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	365 309,00 €	- €
13	Subventions d'investissement	528 292,00 €	273 425,00 €
40	op° d'ordre	82 350,00 €	91 830,00 €
41	op° patrimoniale		
16	emprunt		
		1 432 308,00 €	934 266,21 €

Le Conseil municipal, par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme PELEAU, M. ALLAIN et M. TRICOT) **ADOpte** le budget principal 2022.

2022-025 Vote du BA 2022

Monsieur le Maire propose que, compte tenu

- Des résultats constatés de l'exercice 2021 pour le budget principal, du vote des comptes administratifs et de gestion correspondants.
- Des affectations de ces résultats votés,

Il soit voté le budget primitif principal 2021 ainsi

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Voté 2022	Chapitre	Libellé	Voté 2022
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	5 591,05 €
011	Charge à caractère général	4 000,00 €	70	Vente de produits	13 600,95 €
065	Autres charges de gestion	600,00 €	77	Produits exceptionnels	17 581,00 €
023	Virement à la section d'investissement	21 329,00 €			
068	dotation aux amortissements	10 844,00 €			
		36 773,00 €			36 773,00 €

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Voté 2022	Chapitre	Libellé	Voté 2022
RAR		17 478,00 €			
20	Immobilisat° incorporelles		001	Solde d'exécution reporté	38 248,08 €
21	Immobilisat° corporelles	66 924,60 €	021	Virement de la section de fonctionnement	21 329,00 €
O20	Dépenses imprévues		1068		
192		17 581,00 €	28	Pdt des cessions	10 844,00 €
001	Solde d'exécution reporté	- €	13	Subvention d'équipement	31 562,52 €
		101 983,60 €			101 983,60 €

Le Conseil municipal, par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. TRICOT) **ADOpte** le budget annexe 2022.

2022-026 Vote des subventions communales

Sur le rapport de la commission animation, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations et organismes locaux.

Après examen, le conseil municipal

A l'unanimité

DECIDE

- D'attribuer les subventions suivantes :

Judo club	1 000 €
Jeunes Vignerons des Côtes de Bourg	3 000 €
Bourg tennis club	2 000 €
Cercle historique	0 €
Club nautique bourquais	900 €
Syndicat d'initiative du Bourgeois	450 €
ACCA Bourg	250 €
APE école de Bourg	1 000 €
Badminton du Bourgeois BB	250 €
Carnets de bord	500 €
ALBS Athlétisme	1 400 €
Association des amis des orgues pour la sauvegarde du patrimoine Bourquais	350 €
L'heure de l'amitié	Subvention si activité
Swing qui peut!	500 €
La clef des Champs EVS	1 000 €
CCAS	8 000 €

Pour l'Alliance du Moron, le conseil municipal par 15 voix POUR et 3 CONTRE (Mrs ALLAIN, QUEYLA et BARBERY) **DECIDE** d'accorder 3 000,00 €.

En fonction de leurs intérêts respectifs au sein des diverses associations certains élus n'ont pas pris part aux délibérations concernant les subventions suivantes :

Pour l'association Gym plaisir, Mme MAGUIS ne prenant pas part au vote,

Le conseil municipal

A l'unanimité attribue 300 €

Pour l'association Pirouette, Mme PHOTSAVANG ne prenant pas part au vote,

Le conseil municipal

A l'unanimité attribue 500 €

Pour l'association Bourg Art et Vin, Mme GUIGOU ne prenant pas part au vote,

Le conseil municipal

A l'unanimité attribue 600 € par concert organisé soit 1 800,00 € au maximum.

2022-027 Adoption du règlement des installations portuaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil portuaire lors de sa séance du 23 mars 2022,

Considérant le besoin de doter le service des appontements communaux d'un règlement intérieur adapté,

Sur le rapport de M. le maire, présentant le projet de règlement d'attribution des emplacements à flot.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte la proposition de règlement d'attribution des emplacements à flot

DIT que le règlement modifié sera annexé à la présente délibération.

2022-028 Vote des tarifs d'appontement

Vu l'avis favorable rendu par le conseil portuaire lors de sa séance du 23 mars 2022,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants pour les appontements souscrits à compter de 2022

Proposition de tarifs 2022			
Utilisateur	Caractéristiques du bateau	Tarifs 2020	Tarifs 2022
Plaisancier visiteur Jusqu'à 12 jours d'occupation		forfait de 10 € / par jour	forfait de 11 € / par jour
Plaisancier visiteur Au-delà du 12ème jour d'occupation			forfait de 30 € / par jour
Plaisancier annuel individuel	< 6 mètres	450,00 €	484,00 €
	> 6 mètres < 9 mètres	790,00 €	850,00 €
	> 9 mètres < 12 mètres	900,00 €	967,00 €
Pêcheur annuel		35,00 €	38,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité **ADOpte** les tarifs d'appontement 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Mmes Peleau, Photosavang et Mrs Allain et Tricot ont soumis les questions orales suivantes à l'attention de M. le maire.

Tout d'abord, depuis quelques semaines, nous avons pu remarquer la mise en place de poteaux, semblant entourer une parcelle de vigne, à la sortie de Bourg, en direction de Saint-André-de-Cubzac. Nous souhaiterions savoir de quoi il s'agit ? Est-ce que ces poteaux ont vocation à rester en place ?

Nous voulons faire suite également, au courrier des parents d'élèves au sujet du projet numérique.

Nous voudrions savoir si la demande de subventions a été présentée avec une facturation de 7 ordinateurs ou de 10 ordinateurs ?

La réponse donnée précédemment ne nous a pas semblé très claire. De plus, la question du visiophone n'est à ce jour toujours pas résolue. Quand cela va-t-il être le cas ?

Est-ce qu'une rencontre avec les parents d'élèves est prévue, ainsi qu'avec la directrice de l'ensemble scolaire ?

Concernant l'appel à projet « Ecole numérique », M. le maire indique que la subvention sollicitée porte sur 6 ordinateurs associés aux vidéoprojecteurs interactifs (VPI) et un ordinateur pour le poste de direction. Concernant le dysfonctionnement du déclenchement à distance du vidéo-portier de l'école, les services techniques ont identifié le problème. Depuis la pause des VPI en décembre, l'école est dotée de deux réseaux wifi. Le plus performant se déconnecte par intermittence, tandis que le plus stable des deux ne couvre pas la salle périscolaire.

Nous sollicitons l'opérateur Orange afin de modifier nos contrats de téléphonie mobile et ainsi bénéficier d'une couverture 4G qui devrait résoudre notre problème de déclenchement à distance du vidéo-portier.

Pour la rencontre avec les parents d'élèves et la directrice du groupe scolaire, Mme Grillet – Adjointe en charge des affaires scolaires – conviendra d'un rendez-vous.

Enfin, les poteaux évoqués ont été positionnés sur une parcelle privée par RTE. Ils permettent une dérivation de la ligne électrique en vue de son entretien.

M. le maire fait part aux membres du conseil d'un courrier d'un administré s'interrogeant sur les actions communales vis-à-vis de bâtiments communaux.

M. le maire rappelle que des travaux ont été planifiés pour le lavoir et la fontaine avec une réalisation en 2022. Les rendez-vous ont été pris avec les titulaires du marché afin de fixer les dates de début de travaux.

Concernant le cinéma, l'immeuble appartient à la CDC, son devenir est à l'étude au sein de la « Commission Patrimoine » de l'intercommunalité.

Concernant la Vinifera, ce bâtiment a été rétrocédé en 2017 à la commune suite à la dissolution de la CDC de Bourg-en-Gironde.

M. Queyla indique que les ateliers de l'ex-CDC occupaient ces locaux auparavant.

M. le maire indique que jusqu'à présent nous avons fait réaliser des travaux de sécurisation. Si un projet cohérent nous est proposé, la municipalité est prête à le céder. Nous espérons également profiter des fonds friche, mais un projet est nécessaire. Espérons que le dispositif PVD nous permette de définir des pistes...

Concernant le musée Poignant, sa gestion était initialement confiée au Cercle Historique, mais celui-ci est fermé depuis de nombreuses années. Le CHB a souhaité ne plus s'occuper des collections, mais continue, avec accord de la mairie, de profiter des œuvres ou mobiliers du musée.

M. ALLAIN demande si nous avons des nouvelles concernant le buste du vice-amiral Besson.

M. le maire répond qu'une réponse à la sollicitation de restitution du buste est en cours de rédaction. Toutefois, le buste reste une propriété communale, réalisée par Gabrielle Dumontet, personnage reconnu localement. A ce propos, M. le maire s'interroge sur la temporalité de la demande et trouve étrange que l'on s'interroge aujourd'hui sur la propriété de l'œuvre. Aucune demande en ce sens n'avait été reçue par le musée. Les biens du musée Poignant ont été réintégrés il y a 15 jours et une demande nous a été adressée ces jours-ci. M. le maire conclut en ajoutant que le vice-amiral n'a pas de descendants directs connus.

Concernant les autres questions soulevées dans la lettre de l'administré, M. le maire souligne que l'ensemble des bâtiments communaux sont régulièrement suivis par les services techniques et contrôlés par des prestataires privés.

M. le maire fait part aux conseillers de la diffusion prochaine d'une offre d'emploi en vue de pourvoir au poste de policier municipal actuellement vacant. L'offre d'emploi portera sur le recrutement d'un policier municipal, un garde champêtre ou un ASVP.

Mme PELEAU demande quelles sont les différences entre ces différents statuts.

M. le maire indique que les éléments comparatifs seront communiqués aux conseillers.

Mme Grimard informe les conseillers de la prochaine mise en service des points d'apport volontaire, un courrier a été distribué aux riverains en ce sens.

M. Tricot souhaite apporter la question de la propreté des trottoirs et propose que des cendriers soient installés sur le domaine public.

M. le maire répond qu'il faudrait convenir au préalable d'un emplacement.

Mme Grimard ajoute que des cendriers sont positionnés au niveau de la Halle et de l'Office du tourisme.

M. Dotto demande si la mairie a des nouvelles concernant l'avancée du diagnostic PVD.

M. le maire indique que le premier atelier citoyen se déroulera le 5 avril.

Mme Grimard fait part de la venue d'un agent de l'ONF en charge du diagnostic de l'état de santé des arbres de la commune. Ses conclusions nous seront communiquées par la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h00.

JOLY Pierre	
GRILLET Christelle	Pouvoir – MAGUIS Nadine
VEYRY Yves	
DARHAN Laurence	ABSENTE
GRIMARD Stéphanie	
DOTTO Florent	
GARCIA Alain	
GUIGOU Joëlle	
QUEYLA Dominique	
MAGUIS Nadine	
SEGUIN Cécile	
SANGUIGNE Xavier	
MOREAU Frédéric	Pouvoir - JOLY Pierre
BIGLIARDI Valérie	Pouvoir - JOLY Pierre
BARBERY Arnaud	
PHOTSAVANG Emmanuelle	
ALLAIN David	
PELEAU Emeline	
TRICOT Thierry	